

LE TITRE

Jan Šabršula
Praha

Résumé. L'article traite des titres des journaux de notre époque et leurs formes, de leur perspective fonctionnelle, de leur portée pragmatique (avant tout perlocutoire). L'article analyse les différentes formes de titre : nom, nom avec attribut, phrase interrogative, exclamative, phrase simple ou complexe, phrase négative ou délibérative : le titre peut être exprimé par les différents éléments linguistiques. L'auteur analyse le titre du point de vue de la perspective fonctionnelle ou le dynamisme de la parole. Le but était de créer une image complexe de titre et de son statut.

Motsclés. Titre. Journal. Forme de titre. Perspective fonctionnelle. Acte de parole

Abstract. The Headline. The article treats of headlines in contemporary French journals and periodicals, their forms, their functional perspective and their pragmatic range (in particular perlocutional). It focuses on the problems of their forms: simple noun, noun with attribute, sentence or period, interrogative or exclamative sentence, compound or complex sentence, negative and deliberative sentence – headlines are expressed by means of a wide range of linguistic elements. The author analyses headlines from the point of view of functional perspective or dynamism of speech. The purpose was to create a complex image of headlines and of their status.

Keywords. Headline. Journal. Form of headline. Functional perspective. Speech act.

1. Au commencement fut l'étymon titulus

En latin déjà, nous avons parmi les autres acceptions (« inscription » ou « désignation sur un sépulcre », « signal », « marque », « titre de noblesse ») l'acception « titre ».

En ancien français, *titre* signifie « acte juridique » (1283), « titre de rente » (19^e s.)...

Les structures lexématiques développées et modifiées contiennent *titrage* (19^e s.), *sous-titre* (1872, 1912 en parlant du cinéma), *sous-titrer* (1923), *sous-titrage* (les deux pour le cinéma).

En français contemporain (DCL) le titre est :

a) « une appellation exprimant acte authentique », le notaire remet à l'acheteur de la maison son *titre de propriété*.

Le mot est très polysémique et c'est sa combinabilité, le facteur synergétique, le contexte, qui nous aide à révéler sa signification (désignation) actualisée.

b) la « fonction », la « dignité », « qualité », « rang », « titre honorifique » : *le titre de marquis, de conseiller, d'Eminence : recevoir, porter, avoir, posséder, donner, conférer à q. le titre de...*, *appeler q. par son titre, usurper un titre, titre de capacité* (« brevet », « diplôme »), *la commission examine les titres des candidats à ce poste* (« les aptitudes, les qualités »).

c) le titre d'une monnaie (« rapport du poids du métal précieux contenu dans un alliage au poids total de cet alliage »).

d) le titre d'une solution d'acide = la proportion d'acide (degré d'acide) qu'elle contient.

e) le titre comme composante d'une préposition étoffée ou titre comme formème d'une locution adverbiale : *à quel titre intervient-il ? ; recevoir qc. à titre d'héritier, recevoir à titre de compatriote, à titre de cadeau, à titre de prêt, à titre de comparaison, à titre d'échantillon, à titre définitif, à titre provisoire, à titre gratuit, à juste titre* (« avec raison »), *présent à titre d'arbitre* (« en qualité d'arbitre »), *à titre d'avertissement* (« avec la valeur d'un avertissement»), *conférer un grade à titre amical, à titre gratuit, à titre onéreux* (« coûteux »).

Nous nous intéressons au titre d'un journal, d'un article, d'un magazine, d'une revue, d'un éditorial, d'un mémoire, d'un traité, d'un livre, d'un contrat, d'une chanson, d'une statue, d'une gravure..., bref, mots inscrits en tête de l'ouvrage, etc., et qui peuvent en désigner très sommairement le sujet : *Ce livre a pour titre Hernani*.

On pourrait parler du titre d'un film, d'un tableau, de subdivision du contenu du livre (*le titre d'un chapitre...*).

Synonymes : *En tête, inscription initiale*.

Le journaliste, en choisissant son titre, veut porter l'attention sur un sujet, diriger l'attention du lecteur sur quelque thème, le faire concentrer son attention sur la matière développée, évoquer sa curiosité, le faire remarquer l'exposition qui suit, captiver son esprit, s'imposer à sa curiosité, le lecteur devrait percevoir le rôle éventuel du titre du point de vue de la perspective fonctionnelle de l'énoncé et de son rôle pragmatique, p. ex. *perlocutoire*, dans certains cas même *illocutoire*, et, partant, influencer son opinion, le gagner pour une idée, aider à le persuader. Souvent il évoque le noyau du contenu de l'article, dans d'autres cas il ne fait que donner à entendre l'essentiel du sujet traité au moyen des termes généraux ou abstraits.

Le titre peut chercher à évoquer l'intérêt du lecteur par une forme graphique frappante, par les dimensions de cette forme, ou par une stylisation surprenante, par l'emploi des signifiants expressifs ou par une construction syntaxique originale.

Souvent le titre est articulé, la hiérarchie des titres ne se limite pas au phénomène de sous-titrage.

Il y a des titres introductoires, des en-têtes, suivis de séries de sous-titres. Les titres ou sous-titres sont placés verticalement, dans certains cas ils occupent une position latérale, en marge de page.

Le sous-titre d'un article, d'un livre, a souvent un rôle spécifiant.

Dans le langage du cinéma (muet ou en langue étrangère), excepté le *dabbing* de plus en plus fréquent de nos jours, le sous-titre traduit, en raccourci, des paroles d'un film en version originale.

Dans un journal, le sous-titre peut être plus complexe, plus développé que le titre, il peut indiquer, développer, les points principaux du texte.

Le titre ou sous-titre intermédiaire peut avoir une fonction d'orientation.

Le *générique* est l'ensemble des indications placées au début d'un journal (ou d'un film), p. ex.

Le Monde

Un gros titre est dit EN MANCHETTES. Les titres des drames de Victor Hugo en désignent très sommairement le sujet, pareillement l'en-tête d'un article.

On appelle manchette également les notes inscrites – avec de gros caractères, en marge d'un texte (position latérale).

Exemples de titres, sous-titres et intertitres échelonnés dans des livres imprimés :

Beau Masque (titre d'un livre, accompagné d'un signe iconique) : Beau Masque et Pierrette Amable

Roman
 Par Roger Vailland
 Première partie (I)
 Opération productivité (FETA)
 ...
 Etc.
 Epilogue
 .
 .
 Ernest Renan
 V i e d e J é s u s
 Chapitre premier
 ...
 Chapitre VII
 Etc.

Chaque chapitre porte un sous-titre :
Chapitre VII. Jésus à Capharbalum
Chapitre XVIII. Opposition contre Jésus.

2. La rubrique

La rubrique est le titre à l'origine écrit en lettres rouges (du latin rubrica) – de nos jours partie du journal qui porte ce titre principal.

Exemples de rubriques de quelques journaux, leurs titres, leurs formes :

(LE MONDE)

EUROPE (lettres majuscules en gras, une page, contenu articulé), ASIE (deux pages), AMÉRIQUE (deux pages), économie (minuscules, en gras, une page), POLITIQUE (deux pages), POLITIQUE (Mieux savoir), ÉCONOMIE (Mieux comprendre), VOTRE VIE (Mieux vivre), MONDE (Le monde bouge. Des analyses en profondeur), LE MONDE LOISIRS, LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

(L'EST RÉPUBLICAIN)

VANDOEUVRE, LE MONDE POLITIQUE, LE MONDE. EUROPE, LE MONDE ASIE, LE MONDE. Économie.

(Sous-titres)

ÉTRANGER. AFFAIRES. ÉNERGIE.

LE MONDE DES LIVRES, ANNIVERSAIRE.

(Sous-titres)

1945 Le Reich capitule. Le triomphe des Alliés. La mission de Charles de Gaulle. À Berlin, l'acte final.

DERNIÈRES NOUVELLES d'ALSACE

Rubrique :

SPORTS

(Sous-titres)

BASKET-BALL – FOOTBALL – CYCLISME – CHAMPIONNATS

D'EUROPE D'ATHLETISME

Rubrique :

LES FAIRE – PART DE DÉCÈS

La relation du titre d'une rubrique avec le contenu d'une ou de plusieurs pages de la rubrique correspond à la relation du thème et du rhème (de la partie rhématique).

3. Forme linguistique du titre

Le titre peut se présenter comme apostrophe simple (*Citoyens!*), comme un nom seul ou déterminé (p. ex. prédéterminant possessif) ou développé (nom + adjectif), comme une juxtaposition copulative de deux noms, comme une incitation représentée par l'impératif, comme une proposition verbale simple (*J'accuse !* Émile Zola, dans une lettre ouverte au président Félix Faure), proposition à termes multipliés, phrase, phrase complexe,

proposition exclamative, proposition interrogative, phrase semipropositionnelle serrée plus ou moins..., proposition délibérative...

Le prédicat peut être nominal : Ex. *Liban : Dix ans de la guerre gigogne*. (suit le sous-titre : *Israël dans nos murs*) – et des titres intermédiaires : *Le rêve fou des chrétiens. Un espace nommé Bechis*.

Donc, la forme grammaticale du titre (et des sous-titres) peut être extrêmement variée. Domaine lexical : Mots français, emprunts (anglicismes), mots familiers, français populaire, slang, termes sportifs; tropes, métaphore, hyperbole, personnification.

Espèces de mots, tiroirs, syntaxe : proposition simple, nom avec expansion, exclamation, phrase, proposition exclamative, proposition interrogative, prédicat explicite, prédicat serré plus ou moins développé (Šabršula, 1989 : 66), proposition nominale.

Les titres non propositionnels sont représentés par des noms concrets, parmi ceux rarement des noms personnels, par des noms abstraits, les noms sont quelquefois précédés d'un prédéterminant (p. ex. article), ou combiné avec des adjectifs ou locutions épithétiques prépositionnelles, on trouve des noms d'action, ou noms qualificatifs; pour les appels v. infra sur les actes de parole pragmatiques.

Les légendes accompagnant des illustrations (signes iconiques) ou des diagrammes, des punctogrammes, peuvent être postposées, mais elles peuvent être également superposées.

Le texte du titre peut avoir la forme d'un calligramme, il peut être complété (quelquefois flanqué) par une photographie, un croquis.

Les titres peuvent être informatifs (v. infra sur la perspective fonctionnelle de l'énoncé), mais il faut considérer que l'importance d'une « information » ne peut être évaluée que par rapport à une base, à un système informatif, d'un récepteur concret.

De nos jours, on conçoit l'« information » comme un processus mécanique, sans s'occuper de sa qualité et de son impact sur le destinataire.

Dans l'« information », définie comme technique de traitement automatique des « informations », on a détourné le terme « information », qui est ici tout simplement « donnée ». Quelquefois, l'« information » est conçue comme fonction (inverse) de la fréquence (Šabršula, 1989: 118).

Mais on peut tâcher d'évaluer le titre du point de vue de *la perspective fonctionnelle de l'énoncé* (PFE) ou de *la communication* (PFC).

Nous divisons *perspective fonctionnelle de l'énoncé*, perspective de l'acte locutionnaire (v. infra, l'allinéa suivant), non pas de l'« information », et nous ne lions pas la PFE à l'ordre des « mots », à l'« articulation actuelle de l'énoncé » (Šabršula, 1973: 93–124).

4. Titre et la PFE. Vers la rhémation

L'énoncé est, en général, inséré dans le contexte ou souvent dans le contexte et, en même temps, il peut avoir une certaine structure thématique. Le contexte est le texte qui suit le titre ou, au cas du titre intercalé, qui le précède. Cette structure ne dépend pas nécessairement de l'ordre des mots. La proéminence, qui marque le rhème dans le discours, peut être signalée dans un texte écrit par les moyens graphiques (impression en manchettes) ou par le point d'exclamation.

Prenons la proposition prononcée ou imprimée *Le ministre parla*. Si cette proposition répond à la question (prononcée, ou imprimée, ou supposée) *Que fait le ministre ?* dans ce

cas-là *parla* est le rhème de l'énoncé. Si elle répond à la question *Qui parla ?* c'est *ministre* qui est le rhème. Si elle répond à la question *Que se passe-t-il ?*, alors la proposition entière est rhématique. Si on doit résoudre le dilemme *parla ? – parlera ?* (ou *parlerait... ?*), c'est la marque du futur, du « passé », de la modalité assertorique (indicatif, par opposition au conditionnel), qui est rhématique (Šabršula, 1973: 93–94).

On peut distinguer *le point de départ* et *le thème*. Dans *Il est venu deux étrangers*, *Il* est le point de départ grammatical et cataphorique.

Souvent le lecteur ne lit dans un journal que les titres. Alors, les noèmes du rhème peuvent être répartis entre le titre et le reste du texte¹.

Un terme détaché en tête de la proposition a le caractère thématique dans le cas : *Ce petit chat, les enfants l'ont trouvé dans la cour. Gentil, il est*. Dans l'exemple précédent, c'est le prédicat qui exprime le rhème. Dans le titre *François Malye : l'amiante, un nouveau Tchernobyl* (Le Figaro). On peut parler, avec Firbas, de la dynamique ou du dynamisme.

Le nom de l'auteur est le moins dynamique, le texte qui suit les deux points contient une partie plus expressive que le reste du texte (pour le lecteur avisé) : *Tchernobyl* – le caractère expressif et frappant impliqué dans le souvenir d'un événement terrible.

Un deux-points introduit le rhème également dans le titre (imprimé en manchettes) :

Après Timisoara, Bucarest. Roumanie : LE SOULEVEMENT (L'Humanité, le 22 décembre 1989).

Le prédicat, nominal ou verbal, ne recouvre son expressivité que grâce à la faillite de sa solidarité lexicale avec le sujet : Ainsi *Paul Thorez, anticommuniste* (Paris-Match, le 12 novembre 1982).

En effet, le nom de *Thorez* est impérativement lié avec le communisme, pour tous ceux qui savent que Maurice Thorez était le président du Parti communiste. Paul Thorez avait quitté le Parti après l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie (alors que ses deux frères y sont restés).

La proéminence (Satzakzent) frappe le prédicat, mais le sujet, également, appartient au rhème (qui sera développé dans l'article).

Les deux parties du titre, sujet et prédicat non verbal, sont importants pour le message :

(Rubrique : Base ball)

Gregor Hansch en équipe de France (Est républicain, le 17 avril 1990)

Gregor Hansch pressenti pour l'équipe de France (Est républicain, le 18 mars 1990)

Le texte est complété par une photographie du sportif avec le sous-titre :

Gregor, à classer dans l'élite lorraine.

¹ « Le sème est le trait sémique au niveau du code. P. ex., les hypolexèmes d'un paradigme se distinguent chacun par un sème spécifique, qui les oppose les uns aux autres, alors que l'archilexème est privé de ces sèmes spécifiques. Le noème est l'unité du contenu du texte, le noème du texte répond au sémoglyphe de l'idéation notionnelle qui se manifeste au moment du génie du texte » (Šabršula, 1982: 23).

Dans la rubrique VANDOEUVRE (Est républicain) :

Station... pénible :

Sous-titre : *Malgré la fête foraine, on va pouvoir stationner (un peu) mieux aujourd'hui, au marché.*

Titre : *Iran-Irak : les larmes avant les hommes*

(Sous-titre)

Pourquoi aucun des adversaires ne peut-il forcer le destin ? (Le Monde, rubrique ÉTRANGER)

Titre : *Le base-ball prend ses quartiers d'hiver* (Illustration : Photo de l'entraîneur accompagné par quatre jeunes).

Sous-titre : *La défense ou l'attaque, chacun s'y retrouve.* (Le titre est rhématique)

Titre : *La quinzaine de l'école laïque débute aujourd'hui* (Est républicain)

(Au-dessus du titre)

Au cours d'un vol de présentation à des personnages étrangers...

(le titre en caractères gras) : « *Concorde* » victime d'une défaillance n'a pu atteindre sa vitesse maximum (République, juin 1971).

Le titre peut être constitué par un « mot clé ».

Ex. : *André Martinet* : « Le mot » (Diogène n. 51, 37–53).

On peut ajouter que l'auteur de l'article conteste l'existence linguistique du « mot ».

5. Titre et les actes pragmatiques de la parole

Karl Bühler considère le langage comme mode d'activité, de la communication, de la pratique humaine (*Sprechakt, Sprechhandlung*), acte inhérent au fait de parler : *Darstellung* « représentation », *Appell, Ausdruck* « expression » (Bühler, 1934).

Roman Jakobson (1963) y ajoute la fonction phatique (effort pour établir et maintenir le contact avec l'interlocutaire, le destinataire).

J. L. Austin construit une théorie des actes de paroles (*speech acts*). Il établit l'opposition entre énoncés *performatifs* et énoncés *constatifs* (qui ne tendent qu'à décrire un événement, p. ex. *Jean est venu*).

L'énoncé performatif transforme la réalité, accomplit l'action décrite, implique la conséquence de la parole.

Un acte *locutoire* peut être simplement *constatif*. Un acte *illocutoire* (chez Tutescu (1974) *illocutionnaire*) est un acte d'ordonner : *Fais !* ou *J'ordonne que tu fasses*.

En interrogeant, on incite à répondre, la question peut inciter à la réponse, la question constitue un appel, un ordre, une requête. Il peut donc s'agir d'un acte *illocutoire*, ou d'un *perlocutoire* qui est un appel adouci.

Un ordre reste un ordre, une requête reste une requête, même si le destinataire (l'allocutaire) n'obéit pas. Donc, un acte *illocutoire* peut ne pas modifier la situation des interlocuteurs.

Un titre peut être *illocutoire*, il peut être *perlocutoire*.

La force illocutoire peut se manifester par la forme grammaticale de l'impératif, par les verbes comme *commander, ordonner, exiger*, ou par des interjections, par des cris comme *À bas César !*, ou par l'infinitif : *Ne pas se pencher en dehors !*

Un acte performatif est peu pensable dans un titre.

L'acte *perlocutoire* (*perlocutionnaire*) vise à provoquer chez l'allocataire (le destinataire) certains effets de manière adoucie ou indirecte.

Il peut être représenté par une prière, par une recommandation, par la propagande, par la publicité.

La *présupposition* peut être une forme d'un acte perlocutoire (ou l'implicite, ou sous-entendu). La requête peut être implicite.

Le sous-entendu est ce qu'on laisse conclure à son interlocuteur, à son auditeur, à son lecteur.

L'acte perlocutoire peut apparaître aussi dans la question, dans une proposition conditionnelles : *Si l'on fermait la fenêtre.*

L'acte perlocutoire peut emprunter la forme privilégiée de l'acte illocutionnaire (l'impératif) si la condition nécessaire pour l'acte illocutoire n'est pas remplie : manque de compétence de l'émetteur.

Voici, l'exemple d'un acte illocutionnaire raté :

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE DES DEUX MONDES (Le Monde)

Titre : *Changer la culture de la politique* (appel, exprimé par l'infinitif)

Titre : NOUS VOULONS *travailler ici !*

Sous-titre : *Lettre confidentielle*

Titre perlocutoire : *France. Redorer le blason !* (DNA)

Titre superposé aux autres titres :

Votre édition DNA, plus proche de vous, vous facilitera la vie, profiter du temps !

(Appel perlocutoire, Dernières Nouvelles d'Alsace)

Titre descriptif (acte locutionnaire) : *Le deuil sied à l'Europe par Pierre Hassner.*

Le titre renseigne (acte locutionnaire) : CORSE : *la « trouvaille » de Chevènement* (titre thématique). La suite (sous-titre) appartient au rhème : *C'est l'ex-ministre de l'Intérieur qui a rédigé le fameux paragraphe sur l'enseignement de la langue corse !* (le rhème sera développé dans l'article. Sous-entendu : le corse implicitement reconnu comme langue) (*Nouvel observateur*, 2001).

6. Conclusion

Notre exemplification, tirée de maints journaux, de plusieurs types de publications, nous a permis de récapituler nos observations.

Le titre renvoie au contenu de l'article (fonction thématique), le titre sous-entend le contenu du texte, le titre captive l'attention, oriente, fait la propagande, introduit une campagne, excite, pousse (fonction perlocutoire), peut porter une information (participe à la fonction rhématique), donne une appréciation (positive, négative), influence l'opinion publique, est un miroir de l'époque, peut être engagé, tendancieux, peut louer, critiquer, peut glorifier, blâmer, dénigrer, reprocher, lancer des appels, conseiller (perlocution), peut

relever les mots-clés du texte, peut introduire des feuillets sur les audiences des tribunaux (rubrique « correctionnelle », chronique noire, carnet noir), peut introduire la chronique littéraire, peut avertir, le titre peut être explicatif (fonction rhématique), le titre peut blâmer, dénigrer, faire des allusions, des sous-entendus.

Le titre peut avoir la fonction de slogan, sentence publicitaire ou de propagande (fonction perlocutoire), de forme brève ou frappante, facile à retenir et destinée à frapper l'esprit du public. Sa fonction peut être perlocutionnaire, rarement illocutionnaire (la condition de « compétence » de l'auteur n'étant pas rempli).

Sa longueur efficace semble être entre 6–12 sémions (Svobodová, 1987: 46).

Le titre peut avoir une fonction comique. Il peut avoir la fonction phatique. Le titre peut être une citation littéraire. Sa forme peut relier le souci d'économie avec une force de frappe expressive. Le titre (sous-titre, sous-titres) peut se caractériser par une ellipse, par la disposition alinéaire de son texte.

Dans certains cas le titre veut résumer le contenu du texte (fonction communicative particulièrement rhématique). Le titre peut faire appel aux sentiments de lecteurs, notamment s'il participe à l'acte perlocutionnaire.

Si (selon Svobodá, 1987: 46) le titre est lu cinq fois plus que le texte, que le corps du texte, il est nécessairement censé donner le maximum d'éléments rhématiques sur un minimum de mots. Dans ce cas-là, le titre résume le contenu du texte, représente l'essence du thème de l'article.

Résumé. Titulek. Článek zkoumá titulky francouzských novin naší doby, jejich rozmanitě formy, jejich funkční výpovědní perspektivu (vzhledem ke kontextu uváděné stati) a jejich dynamičnosti a jejich funkcí pragmatických, především funkce perlokuční.

Bibliographie

- BÜHLER, Karl (1934), *Sprachtheorie*, Jena: Frankfurt am Main.
 JAKOBSON, Roman (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris: Plon.
 SVOBODOVÁ, Jitka (1987), *L'Asymétrie des fonctions et des moyens*, Praha: UK.
 ŠABRŠULA, Jan (1973), "La perspective fonctionnelle de l'énoncé", *AUC-Philologica*, n. 1, RP VII, 93–124.
 —(1982/1985), *Substitution, représentation, diaphore*, Praha: UK.
 —(1989), *Problèmes de la stylistique comparée*, Praha: UK.
 TUTESCU, Mariana (1974), *Précis de sémantique française*, Bucaresti: EDP.

Jan Šabršula
 CZ–PRAHA
 République tchèque